

CONCERNANT LES PLAINTES DÉPOSÉES EN VERTU DE

POLITIQUE DE DISCIPLINE, DE PLAINTES ET D'APPELS DE CANADA ÉQUESTRE

ERIC RICHARDSON, n° CE 4004706

Le 11 février 2026, un comité d'audition a examiné et statué sur le bien-fondé de trois plaintes déposées contre Eric Richardson. Il a été conclu que M. Richardson avait enfreint le Code de conduite de CE, le Code de conduite de CE relatif au bien-être des chevaux ainsi que le Code de pratiques pour les soins et la manipulation des équidés (CPCHE), comme suit :

Négligence — Code de conduite de CE en matière de bien-être des chevaux

Violence physique — Code de conduite de CE en matière de bien-être des chevaux

Article 3.1 du CPCHE

Le 30 mars 2026, le comité d'audition a rendu ses décisions concernant les sanctions relatives aux trois plaintes. Compte tenu de la gravité de la conduite de M. Richardson, celui-ci est suspendu de toute participation, à quelque titre que ce soit, à tout programme, activité, événement ou compétition parrainé, organisé ou placé sous l'égide de CE jusqu'au 30 décembre 2028, et se voit imposer les sanctions supplémentaires énoncées ci-dessous :

| | Plainte n° 1 | Plainte 2 | Plainte 3 | Total |
|----------------------------|---|---|---|--|
| Amendes | 9 000 \$ | 12 000 \$ | 15 000 \$ | 36 000 \$ à verser à la CE avant le 30 avril 2026 |
| Suspensions (consécutives) | 9 mois, se terminant le 30 décembre 2026 | 12 mois, se terminant le 30 décembre 2027 | 12 mois, se terminant le 30 décembre 2028 | 33 mois de suspension, se terminant le 30 décembre 2028 |
| Formation | Suivi obligatoire, à ses propres frais, des formations suivantes; une attestation de réussite devra être fournie avant de présenter une demande de réintégration à titre de titulaire d'une licence sportive CE : (1) Webinaire de World Horse Welfare : <i>Concilier les besoins du cheval et la pression de la compétition</i> , (2) Programme de soins équin : cours d'introduction, et (3) Code de bonnes pratiques équines 2021 | | | |
| Période de probation | 5 ans après la suspension, se terminant le 30 décembre 2031 | 5 ans après la suspension, se terminant le 30 décembre 2032 | 5 ans après la suspension, se terminant le 30 décembre 2033 | 7 ans de probation. Mentorat par un titulaire de licence sportive CE en 2029 |